



# MRC de Témiscouata

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ, QUE :

Lors de la séance régulière du Conseil de la MRC de Témiscouata tenue le 27 novembre 2019, le Conseil a adopté le règlement 02-10-32 amendant le règlement numéro 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé. Le règlement 02-10-32 vise à modifier l'affectation urbaine sur le territoire de la ville de Dégelis.

Une copie du règlement 02-10-32 est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Témiscouata situé au 5, rue Hôtel-de-Ville, à Témiscouata-sur-le-Lac.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC CE DIXIÈME JOUR DE MARS DE L'AN  
DEUX MILLE VINGT

  
Jacky Ouellet, Directeur général

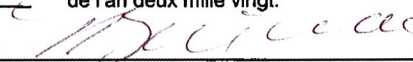
### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Règlement 02-10-32 de la MRC)

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, résidant à SAINTE-SIMON

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux  
endroits désignés par le Conseil, entre 17:00 et 16:00 heures de l' APRÈS -midi, le 10<sup>e</sup>  
jour de MARS 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce \_\_\_\_\_

jour de \_\_\_\_\_ de l'an deux mille vingt.

Signé : 

Titre : DIR. GÉNÉRAL, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER  
SUVA7C